



MAP CDS, comptes pro, réorganisation ... : L'essentiel de la réunion CSE du 10 septembre 2026

Incendies : une **réponse à la hauteur,**
vigilance pour la suite



La **CFDT** souhaite **souligner la gestion** par la Direction des conséquences des incendies qui ont frappé notre région cet été. Au regard des retours des salariés concernés, nous considérons que la Direction a été à la hauteur dans cette situation exceptionnelle.

Nous attendons désormais que **cette bienveillance se poursuive** dans l'accompagnement des salariés concernés, qui pour certains ont été fortement touchés par ces événements, et dans la prise en compte des impacts à venir sur l'activité dans le plus long terme.

En cas de besoin, vos Elus restent à votre écoute. N'hésitez-pas à nous solliciter.

Nouveau "**MAP**" du CDS : simple « outil d'aide au dialogue » ? La **CFDT** exige des garanties !

La Direction nous a apporté quelques précisions sur le nouveau tableau de bord à venir. Il ne concernera pas REC dans un premier temps, alors que c'est pourtant pour cette activité que son choix avait initialement été fait. À son lancement, seules les données **Harmonie, Nauplie et Imex** seront remontées.

Pour la Direction, il s'agit simplement d'une « aide au dialogue » entre le salarié et son manager, destinée à accompagner sa progression.

Mais quand un outil permet de visualiser, semaine après semaine, le nombre de tâches traitées, la contribution de chacun par rapport à l'équipe ou encore les temps de traitement comparés, le risque de dérive managériale est bien réel.

La **CFDT** a donc fermement demandé à la Direction de garantir qu'aucun manager ne puisse utiliser ces données à mauvais escient.

La Direction affirme qu'il n'y aura pas de grille de comparaison et que cet outil ne constituera pas un élément central de l'évaluation.

Nous prenons acte de cet engagement et nous veillerons à ce qu'il soit respecté.



Salariés : protégez-vous !

Nous vous conseillons de **conserver une trace des situations particulières** susceptibles d'expliquer une activité moindre certaines semaines : dossiers complexes, entraide entre collègues, tâches réalisées en dehors de l'outil, absences, formations, etc.

Un chiffre ne raconte jamais toute la réalité du travail. La **CFDT sera attentive à ce que cet outil ne devienne pas un instrument de comparaison ou de pression.**

Réorganisation : trop d'incertitude, pas de calendrier, des salariés en difficulté



Cette absence de repères crée **inquiétude, perte de sens et risques psychosociaux** pour les salariés concernés.

Le Campus Mobilité et Compétences (CMC) devait permettre de développer les compétences, d'accompagner les salariés par des dispositifs d'upskilling et de reskilling et de favoriser leur repositionnement au sein du Groupe. Mais les remontées montrent un accompagnement parfois réduit à : un bilan de compétences, une refonte de CV, une orientation implicite vers la sortie.

Les demandes de la **CFDT** en CSEE :

1/ Une intervention lors d'écarts observés entre l'accord et les pratiques terrain :

La Direction ne remet pas en cause la définition du CMC telle que reprise par la CFDT. Si des écarts sont constatés avec certaines situations vécues sur le terrain, elle nous invite à faire remonter les cas individuels afin qu'ils puissent être examinés.

2/ Un point d'étape sur les Comités Perspectives :

La Direction indique que les entretiens sont en cours et se traitent au fil de l'eau.

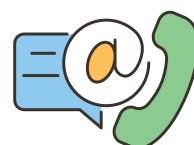
3/ Des repères clairs pour les salariés :

La Direction indique ne disposer d'aucune date de fin à communiquer : elle considère que cela doit permettre aux salariés de gérer au mieux leur trajectoire professionnelle.

Elle reconnaît, par ailleurs, que l'antenne de Limoges ne sera pas pérenne.

Vos élus **CFDT** réaffirment la nécessité d'un calendrier clair, d'une information transparente, et d'un accompagnement à la hauteur des enjeux.

La **CFDT** reste présente, vigilante, intransigente. Dès qu'une question ou une difficulté se présente à vous, contactez-nous.



Mise à jour Nova, **congé obligatoire** ?

Certains salariés en télétravail, pour qui leur outil Nova imposait une lourde mise à jour, se sont vu imposer **un retour sur site** (avec donc perte du télétravail et sans pouvoir s'organiser) pour effectuer cette mise à jour ou, à défaut, de **poser un jour de congé**.

La **CFDT** a vivement dénoncé cette pratique et rappelé à la Direction que **la mise à jour des outils informatiques nécessaires à l'activité professionnelle relève du temps de travail**. Il est donc inconcevable qu'un salarié soit contraint de poser un jour de congé pour réaliser une tâche professionnelle.



La **CFDT** a demandé à ce que les jours de congés imposés dans ce cadre soient restitués aux salariés concernés.

Transformation des comptes particuliers en pro : un **MAP à géométrie variable** ?



La Direction a décidé que le traitement de la liste commerciale visant à transformer des comptes particuliers en comptes professionnels entraînerait **automatiquement une augmentation des objectifs commerciaux** pour chaque ouverture de compte pro.

Pour la **CFDT**, cette pratique pose problème : elle **revient à modifier les objectifs des salariés au gré des opérations commerciales** décidées par l'entreprise, alors même que ces objectifs ont été fixés en début d'année.

La Direction indique que le sujet fait débat à tous les niveaux et a déjà été remonté à PIL, qui considère pour sa part que cette transformation commerciale est une simple « formalité administrative ». **Encore des décideurs bien loin de la réalité terrain !**

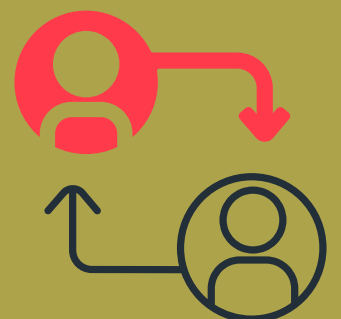
Au-delà de ce cas précis, la position de vos Elus **CFDT** est simple : si l'entreprise peut augmenter les objectifs au motif que le contexte facilite leur réalisation, alors elle doit également les revoir à la baisse lorsque la réalité économique, technique ou commerciale rend leur atteinte plus difficile. **Les objectifs ne peuvent pas être une variable d'ajustement à sens unique.**

Réglementation : jusqu'où ira le **transfert de responsabilité sur les salariés** ?

La modification du Règlement Intérieur sur la corruption et le trafic d'influence est présentée par la Direction comme la simple transposition des nouvelles recommandations du régulateur.

La **CFDT** n'a évidemment pas vocation à s'opposer aux exigences réglementaires.

Mais cette transposition soulève de sérieuses interrogations. Une fois encore, Société Générale fait le choix de **privilégier une approche disciplinaire**, en faisant peser une **responsabilité toujours plus importante sur les salariés**, plutôt que de miser sur la prévention, la formation et l'accompagnement.



Or, le régulateur n'impose à aucun moment une telle interprétation. Cette orientation relève donc bien d'un choix de Société Générale.

Pour vos élus **CFDT**, la Direction va ainsi au-delà des exigences réglementaires et fait peser de manière disproportionnée la responsabilité sur les salariés.

Stationnement au CDS : encore un report de la réponse



Depuis l'annonce de la perte d'un jour de TT par semaine, les salariés s'inquiètent de la gestion des places de parking au CDS face à une affluence plus importante. Cette question, mainte fois posée à tous les niveaux du CDS n'a **toujours pas été traitée** alors que la date de changement est maintenant imminente.

La Direction entend l'inquiétude des salariés et la nécessité de transparence, mais souhaite traiter cette question au niveau de l'instance CSSCT Back le 21 septembre.

Vos Elus **CFDT seront présents pour défendre vos besoins.**